

Date : Tue, 22 Jul 2008 14:37:56 +0200

De : comitenpa13e@free.fr

Adresse de retour : comitenpa13e@free.fr

Sujet : réponse aux nombreux messages du CRI

À : npa@lcr-rouge.org, groupecri@free.fr, npa13@ml.free.fr

Bonjour,

Face à la multiplication des messages mensongers en provenance du groupe CRI, nous voulons rétablir quelques faits.

Ces précisions sont données à l'initiative de quelques militants NPA des comités 13e "nord" et "sud" (Agnès, Antoine, Benjamin, Claire, Nicolas, Philippe, Régis) car en cette période estivale (c-à-d en l'absence de beaucoup de camarades) nous avons l'honnêteté de ne pas voter de "motion" (à Tolbiac le groupe CRI n'a pas eu la même attitude puisque le 26 juin, il a reconnu que 8 des 9 membres du comité Tolbiac ayant pris part au vote de la motion soumise par le CRI... ne sont pas étudiants à Tolbiac!).

Pour être concis, nous nous limitons à commenter cet extrait de leur dernier message: « dans le comité NPA de Paris 5ème-13ème, la décision d'exclure deux militants CRI, reposant non sur la dénonciation de quelconques fautes concrètes, mais uniquement sur des procès d'intention et des délits d'opinion et de style, a été prise par la LCR, certes flanquée d'un bureaucrate syndical et d'une réformatrice avérée furieuse que le CRI ose dénoncer les directions syndicales... alors que les rares 'indépendants' de ce comité (non organisés hors NPA) ont voté contre ou se sont abstenus ».

1/ Une précision: les militants de nos comités NPA ont signifié aux deux membres du CRI ne plus vouloir se réunir et militer avec eux, suite à des dysfonctionnements répétés. Cette décision ne constitue pas une exclusion, et pour cause :il n'existe pas encore de statuts ou de parti. La motion votée est que ces militants « n'appartiennent plus, de par notre décision, aux comités nord et sud des XIIIème et Vème arrondissements ». Elle n'engage que nous!

2/ Pourquoi une telle motion ? Contrairement aux allégations du CRI, la décision reposait bien sur la « dénonciation de fautes concrètes ». Lors du débat qui a précédé le vote, il a notamment été reproché aux deux militants du CRI d'avoir distribué leurs propres tracts (CRI) à l'intérieur de la réunion publique du comité NPA, le 19/06/08. Cet exemple résume bien leur attitude plus qu'ambiguë vis-à-vis du processus de création du NPA ! Un militant CRI a aussi été critiqué pour être mystérieusement passé d'un comité à l'autre un mois avant la réunion nationale sans en avertir quiconque, et sans explication ultérieure. Quant au soi-disant délit « de style », il s'agit en fait d'insultes proférées par les membres du CRI, notamment lors de la réunion du 27/03/08. En traitant gratuitement de « bureaucrate syndical » un militant combatif et apprécié, ils ne font que continuer sur leur lancée...

3/ Enfin, le groupe CRI ment sur le vote lui-même. Au moins 4 militants qui ne viennent pas de la LCR ont voté « pour » la motion. Le CRI le reconnaissait d'ailleurs dans son texte précédent, même s'il sous-estimait le phénomène : « adoption par 14 voix (dont 11 LCR) ». Par ailleurs, le CRI « oublie » de préciser que des militants venant de la LCR se sont abstenus ou ont refusé de voter. Tout cela pour faire croire à un clivage entre « LCR » et « indépendants»...

Ces quelques faits ayant été rétablis, nous ne perdrons plus notre temps à répondre aux messages du CRI.